



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1997/10 (Part V)
25 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapport du Directeur exécutif

RÉSUMÉ

Le présent rapport fait suite à la résolution 1994/33 du Conseil économique et social qui établit le format et le contenu des rapports annuels que le Directeur exécutif du FNUAP communique au Conseil par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Il donne un aperçu des mesures prises pour appliquer les décisions prises à la suite de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, dont la résolution 50/120 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995 s'est faite l'écho. Il rend également compte du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat que le Conseil économique et social consacrera aux activités opérationnelles. Par sa décision 1996/310 en date du 13 novembre 1996, celui-ci a décidé que la réunion de haut niveau de 1997 devrait être centrée sur le suivi de l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, sur le financement des activités opérationnelles de développement. Dans la troisième partie, comme suite à la résolution 1996/36 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 1996, figure un aperçu du suivi des grandes conférences et sommets internationaux, y compris l'application de leurs programmes d'action respectifs. La dernière partie porte sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods tel que préconisé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/43 en date du 26 juillet 1996.

Au paragraphe 59 figure un projet de recommandation qui sera présenté au Conseil pour approbation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. SUIVI DE L'APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 47/199 ET 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA RÉSOLUTION 1996/42 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
A. Questions relatives aux programmes	4
B. Gestion, personnel et questions financières	9
II. SUITE DONNÉE À LA RÉSOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RESTRUCTURER ET REVITALISER L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES, ANNEXE I, SECTION I : FINANCEMENT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	
A. Coordination et obstacles au fonctionnement au siège	12
B. Incidences de l'évolution récente des ressources de base et autres ressources sur les activités opérationnelles	12
C. Recommandations concernant l'augmentation des ressources de base	13
D. Objectifs et sources et modalités novatrices de financement des activités opérationnelles	14
E. Priorités et programmes adoptés par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP	14
III. SUITE DONNÉE À LA RÉSOLUTION 1996/36 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : SUIVI DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES INTERNATIONALES ET DES SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'APPLICATION DE LEURS PROGRAMMES D'ACTION RESPECTIFS	
A. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	15
B. Conférence internationale sur la population et le développement	16
C. Sommet mondial pour le développement social	18
D. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
E. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	19
F. Sommet mondial de l'alimentation	20
IV. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1996/43 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS	20
V. RECOMMANDATION	22

I. SUIVI DE L'APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 47/199 ET 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA RÉSOLUTION 1996/42 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 50/120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Au cours de l'année 1996, le FNUAP a continué d'appliquer les mesures préconisées dans la série des résolutions sur les examens triennaux des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies adoptées par l'Assemblée générale, dont la dernière en date est la résolution 50/120. À cet égard, la Directrice exécutive du FNUAP considère que ces examens triennaux permettent de suivre continûment et de façon intégrée l'application de la série des résolutions pertinentes.

2. Le FNUAP applique la résolution 50/120 de l'Assemblée générale en pleine conformité avec le paragraphe 52 de ladite résolution et avec le schéma directeur figurant à l'annexe II du rapport sur les "Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : progrès accomplis dans l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale" (E/1996/64). En conséquence, le présent rapport rend dûment compte du renforcement de capacités, de la coordination sur le terrain et à l'échelon régional, ainsi que des ressources. Le Conseil économique et social doit examiner ces questions à sa session de fond de 1997 sur la base d'un rapport du Secrétaire général auquel le FNUAP a contribué. Le présent rapport est axé sur les aspects propres au FNUAP.

A. Questions relatives aux programmes

Approche-programme

3. Au fil des ans, le FNUAP est devenu de plus en plus résolument attaché à l'approche-programme à mesure qu'il en a reconnu les avantages, en particulier par l'intermédiaire de ses opérations d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES). Il s'efforce actuellement d'adapter ces acquis au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour ce faire, il met au point des directives applicables aux activités liées à ses nouveaux domaines prioritaires, à savoir la santé en matière de reproduction, en particulier la planification de la famille et la santé sexuelle; les stratégies en matière de population et de développement et les activités de plaidoyer. À l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement, des directives opérationnelles en la matière ont été formulées. On procède actuellement à la restructuration de la programmation de sorte qu'une assistance soit fournie aux sous-programmes en fonction de pôles thématiques ou géographiques dans le contexte du programme global de pays. Le regroupement des activités dans le cadre des sous-programmes devrait améliorer la coordination et l'efficacité des activités de population et affiner plus avant l'approche-programme. Le Fonds prend activement part, principalement par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), aux activités entreprises à l'échelle du système pour examiner et redéfinir l'approche-programme. Pour être appliquée à l'échelle du pays, cette approche doit être approuvée par les gouvernements. Le Fonds est convaincu que la conduite des évaluations communes des pays facilitera en outre une approche intégrée.

Harmonisation des cycles et procédures de programmation

4. Le processus d'harmonisation des cycles de programmation du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM) figure officiellement au nombre des activités dont il doit être rendu compte chaque année dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. Le FNUAP est acquis sans réserve à une telle harmonisation, qui est un premier pas sur la voie du renforcement de l'exécution des programmes. À compter de 1996, plus de 90 % de tous les pays dans lesquels les partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) poursuivaient des programmes avaient conclu des accords sur l'harmonisation. Des difficultés politiques ont empêché certains pays de fixer un calendrier. Le contrôle continuera d'être exercé à l'aide des rapports exigés du système des coordonnateurs résidents. Lorsqu'il examine ses programmes de pays, notamment pour décider de leur prolongation, allègement, ou intégration, le FNUAP continue de tenir compte de la nécessité d'harmoniser les cycles de programmation.

5. Le FNUAP est convaincu de l'utilité de la simplification et de l'harmonisation des règles et procédures du système des Nations Unies pour le développement pour ce qui est d'améliorer la rentabilité de l'exécution des programmes et de renforcer la modalité de l'exécution nationale. Le FNUAP est un organisme de petite taille oeuvrant dans un domaine spécialisé et il attache un très grand prix à l'établissement de liens étroits de coordination et de coopération avec les partenaires du développement. Il ne se fait d'ailleurs pas prier pour participer aux mécanismes de coordination tels que le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et le Comité administratif de coordination (CAC), entités qui comptent au nombre de leurs récentes réalisations, la publication des directives relatives au contrôle et à l'évaluation des activités opérationnelles à l'intention des organismes membres du GCMP et la formulation d'un projet de directives pour l'application des évaluations communes de pays. Par ailleurs, le Sous-Groupe du GCMP sur l'exécution des programmes et la gestion à l'échelon du pays a commencé ses travaux sur l'harmonisation des procédures programmatiques. L'établissement et la publication à la fin de l'année 1996 du Manuel de référence sur les activités opérationnelles du CCQPO, qui rassemble des textes législatifs, des directives et des accords administratifs conclus ou reconnus par le CAC applicables à l'acheminement de l'aide au développement, ont sensiblement contribué à l'action globale de coordination. Le FNUAP continue par ailleurs de collaborer étroitement avec d'autres organisations dans certains domaines comme c'est le cas des consultations qui ont actuellement lieu au PNUD au sujet de la formulation de directives applicables à l'exécution nationale et des activités qu'il mène en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF en faveur de l'intégration des femmes.

Notes de stratégie de pays

6. Le FNUAP continue de prendre activement part aux activités relatives aux notes de stratégie de pays. À la fin de 1996, celles-ci en étaient à divers stades d'élaboration dans 87 pays. De façon générale, ces notes ont favorisé les échanges et la coordination entre les différents partenaires du développement. Le siège du FNUAP offre un appui novateur en faisant une large place aux notes de stratégie de pays dans la formation liée aux programmes et en insistant sur les liens existant entre ces notes et ses directives telles que

celles applicables aux opérations d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES). Par ailleurs, le FNUAP participe activement à l'initiative concernant les évaluations communes des pays, laquelle vise, entre autres, à fournir des éléments de fond indispensables à la formulation des notes de stratégie des pays. Toutefois, le succès de ces notes dépend de leur acceptation par les gouvernements. Les bureaux du FNUAP ont indiqué qu'en dépit des avantages qu'elles présentaient, ils n'avaient pas été en mesure de leur faire donner toute leur mesure, ce en raison de difficultés politiques.

Manuel commun

7. Comme indiqué plus haut, le CCQPO a mis la dernière main à son Manuel de référence sur les activités opérationnelles, que le Fonds a transmis à tous les bureaux de pays, l'ensemble du système bénéficiant ainsi d'un outil venant compléter les autres documents que le FNUAP produit lui-même et ceux qu'il produit en collaboration avec d'autres fonds et organismes. Un certain nombre d'opérations restent à mener au sein du GCMP et du CCQPO en vue d'harmoniser dans un manuel commun les politiques et procédures de programmation.

Exécution nationale et renforcement des capacités nationales

8. Le FNUAP continue d'accorder la plus haute priorité au renforcement des capacités des gouvernements de coordonner dans leurs pays respectifs l'aide en matière de population et de celles des institutions nationales d'exécuter les projets qu'il finance. Dans son processus de programmation, le Fonds s'attache à inclure des critères pertinents pour mesurer le degré d'amélioration des capacités nationales entre le début et la fin des opérations d'APES. Des examens et initiatives régionaux et sous-régionaux viennent méthodiquement compléter ces évaluations. Dans l'examen des directives régissant l'APES auquel il procède actuellement, le Fonds s'attache à insister encore davantage sur la nécessité et l'importance de l'évaluation de l'autosuffisance nationale. Dans le même temps, il révisé les directives applicables à l'exécution nationale et au renforcement des capacités nationales et il met la dernière main à celles applicables à l'évaluation des moyens des institutions nationales. Des stages de formation à l'intention du personnel national recruté au titre de projets sont offerts dans un certain nombre de domaines et, conformément aux directives en matière de recrutement et de gestion du personnel national de projet, il est de plus en plus souvent fait appel à ce personnel national. Dans le cadre des dispositions prises par le Fonds pour mettre en place des services d'appui technique, le premier niveau de compétence est le recours aux consultants nationaux; le Fonds n'a recours à ses équipes d'appui de pays que lorsque l'appui technique voulu ne peut pas être fourni autrement. Il procède actuellement à la révision de ses directives sur les services d'appui technique pour veiller à ce que les compétences nationales soient pleinement utilisées.

9. Étant donné le rôle clef que joue le renforcement des capacités nationales dans le système des Nations Unies pour le développement, c'est en ayant ce renforcement à l'esprit que le Fonds s'emploie à améliorer la coordination interorganisations. Divers mécanismes et processus de coordination dans le contexte des programmes et projets de pays ont été sensiblement améliorés. À titre d'exemple, le Fonds a continué de prendre activement part à la formulation des notes de stratégie de pays et à d'autres activités visant à améliorer la coordination des programmes, comme en Inde, où le Fonds prend pleinement part au

processus, particulièrement dynamique, de coopération du système des Nations Unies. Le nouveau mécanisme des évaluations communes de pays est bien lancé grâce à l'active participation des bureaux de pays des Nations Unies, notamment ceux du FNUAP. En ayant recours à ces processus ainsi qu'aux groupes thématiques du système des coordinateurs résidents, les programmes de pays du Fonds visent à promouvoir une collaboration de plus en plus étroite en matière de programmation, de cofinancement ou de financement parallèle des projets. Même dans les cas où une telle collaboration est matériellement impossible, le Fonds favorise l'action en faveur de l'harmonisation des stratégies, des approches et des plans-cadres conformément aux priorités et aux besoins nationaux. En bref, et en vue du renforcement des capacités nationales, le Fonds s'emploie à développer progressivement et à affiner dans les pays du programme les matériels produits par les équipes spéciales interorganisations et les pratiques les plus performantes.

Directives communes applicables sur le terrain au recrutement, à la formation et à la rémunération du personnel national engagé au titre de projets

10. Pour renforcer les capacités nationales, le Fonds finance le personnel national recruté au titre de projets, composé d'administrateurs de projet et d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Ils sont recrutés pour fournir aux gouvernements hôtes un appui supplémentaire dans l'exécution des projets financés par le Fonds et ils sont rémunérés conformément aux directives communes du FNUAP et du PNUD applicables au recrutement et à la gestion du personnel national recruté au titre de projets. Le recrutement de ce personnel contribue à renforcer les capacités nationales et permet de pleinement tirer parti de ressources humaines nationales qualifiées. Par ailleurs, le FNUAP est associé aux efforts que déploie actuellement le Sous-Groupe du GCMP chargé de l'exécution et de la gestion des programmes à l'échelon du pays en vue de mieux harmoniser le recrutement, la formation et la rémunération du personnel national de projets.

Contrôle et évaluation

11. Dans le contexte de l'actualisation des directives en matière de programmation, le FNUAP, en collaboration avec le personnel des bureaux extérieurs et du siège et en consultation avec d'autres organisations des Nations Unies, procède à la révision de ses directives applicables au contrôle et à l'évaluation, en particulier les procédures ainsi que les modalités et les instruments. Conformément au nouvel axe thématique qui s'est dégagé à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement, on s'emploie activement, lors de réunions et d'ateliers rassemblant des experts du système des Nations Unies et d'ailleurs, à formuler des indicateurs de contrôle et d'évaluation des programmes dans les trois domaines prioritaires. On s'attache en particulier à évaluer les enseignements tirés des expériences antérieures en matière de programmation de l'appui du Fonds aux programmes nationaux de population. Les propositions présentées au Conseil d'administration en vue d'obtenir l'appui du FNUAP pour les programmes de pays comportent désormais systématiquement des chapitres sur les enseignements tirés et sur la manière dont ceux-ci sont appliqués.

Promotion d'une collaboration plus étroite dans les activités d'évaluation

12. Le Fonds continue de prendre activement part aux réunions du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation, qui transmet des informations sur les progrès des technique et systèmes d'évaluation. Grâce à l'emploi généralisé du courrier électronique, de fécondes interactions ont aussi lieu en dehors des réunions annuelles du Groupe de travail. Les responsables de l'évaluation du GCMP restent en contact très étroit comme en témoigne l'exemple récent de l'atelier du GCMP sur le contrôle et l'évaluation, particulièrement axé sur les systèmes de notation et l'évaluation des résultats, qui a eu lieu à New York en janvier 1997. Les directives sur le suivi et l'évaluation publiées à l'issue de cette réunion ont été communiquées par le Fonds à tous ses bureaux de pays.

Audit de gestion et principe de la responsabilité en matière d'aide

13. Pour ce qui est de l'échange d'informations et de la coordination concernant les questions d'audit interne, le principal mécanisme demeure la réunion annuelle des représentants des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. La Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion du PNUD dont fait partie la Section de l'audit interne du FNUAP prend activement part à ces débats. Dans le même temps, la direction du FNUAP continue d'appliquer une méthode synergique pour préciser les responsabilités, évaluer les performances et mesurer les résultats afin d'obtenir des assurances concernant l'obligation redditionnelle, en particulier dans le contexte de sa politique de décentralisation. Outre les évaluations obligatoires des projets et des programmes, cette approche synergique comporte : a) des directives générales en matière de politique et de procédures, notamment des circulaires sur les audits et leurs conclusions; b) le système des rapports annuels d'appréciation du comportement professionnel basé sur des plans de performances individuels détaillés et l'organisation de réunions des groupes d'examen de la gestion; c) les services de l'audit interne fournis par la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion pour évaluer l'efficacité des contrôles internes et conseiller la direction du FNUAP dans les domaines qu'il y avait lieu d'améliorer; et d) les examens de l'application des politiques, effectués dans les bureaux de pays du FNUAP pour veiller, entre autres, au respect des directives techniques du Fonds concernant les politiques et les programmes. La coordination du suivi des questions de contrôle interne est désormais assurée par le Bureau du contrôle et de l'évaluation, créé en 1996 et relevant directement de la Directrice exécutive. Par ailleurs, le Comité exécutif du FNUAP, composé de tous les fonctionnaires de rang supérieur du siège, examine périodiquement les questions de l'audit interne. Le FNUAP se rend pleinement compte qu'il importe d'élargir la couverture de l'audit et de veiller à son suivi effectif.

Coordination aux échelons régional et sous-régional

14. Les activités du FNUAP aux échelons régional et sous-régional visent à renforcer la coordination et l'efficacité des interventions au titre des programmes. Lors de l'examen, de la formulation et de l'adoption des programmes, on accorde la plus grande attention à la coordination globale des activités de population. Pour veiller à ce que l'aide aux programmes à tous les niveaux soit coordonnée et favoriser des initiatives en matière de collaboration, le Fonds tient des consultations avec ses homologues du système

des Nations Unies et autres organisations, y compris les donateurs. Il a aussi organisé une série de réunions techniques pour appeler l'attention sur des problèmes prioritaires propres aux diverses régions géographiques où il opère et pour améliorer les programmes qu'exécutent les organismes et la communauté des donateurs pour répondre aux besoins dans le domaine de la population. Pour ce faire, le Fonds tire parti d'un large éventail de compétences, notamment de celles des services d'appui technique, en particulier des équipes d'appui de pays qui regroupent des experts d'organismes des Nations Unies spécialisés dans divers domaines liés à la population. Ce système des services d'appui technique a par ailleurs facilité, au sein des organisations et entre elles, la consultation et la concertation sur des questions techniques et opérationnelles et a créé un environnement plus dynamique et plus souple mieux à même de répondre aux nouveaux besoins. Certains chevauchements d'activités dans ce domaine demeureront toutefois inévitables jusqu'à ce qu'un mécanisme de coordination plus étroite soit mis en place.

Décentralisation

15. Afin de renforcer l'efficacité et la productivité de ses programmes, le FNUAP continue d'appliquer ses directives et procédures de décentralisation. Actuellement, les pleins pouvoirs d'approbation ont été délégués à 14 représentants du FNUAP, tandis que dans tous les autres pays et depuis 1993, le plafond du montant des projets nationaux pouvant être approuvés par des représentants du Fonds est passé de 500 000 dollars à 750 000 dollars. En 1996, 80 % des projets nationaux ont été approuvés par des représentants du Fonds dans le cadre de cette délégation des pouvoirs d'approbation, contre 41 % en 1993. Pour faciliter le processus de décentralisation, le Fonds s'emploie à renforcer les capacités de ses bureaux de pays par le biais de la formation et de la restructuration interne de ses activités de programme et opérations financières. Par ailleurs, il s'est efforcé de veiller davantage à l'applicabilité des modalités d'exécution et des plans de mise en oeuvre des projets nationaux. Dans le même temps, il a renforcé le contrôle de ce processus en procédant régulièrement à l'examen des évaluations et des approbations de projets pour veiller au respect des procédures et identifier toute lacune éventuelle dans le système. En outre, le FNUAP révisé actuellement ses directives afin de renforcer l'application et l'efficacité de la décentralisation. Il ressort d'un examen général du processus de décentralisation que les délais entre l'évaluation du projet et son adoption définitive ont diminué, améliorant par là même les taux d'exécution tout en favorisant le recours aux experts nationaux dans la formulation et l'exécution des projets. La révision actuelle des procédures opérationnelles du Fonds va dans le sens d'une décentralisation totale des pouvoirs d'approbation des programmes.

B. Gestion, personnel et questions financières

Amélioration du rapport coût-efficacité des services administratifs

16. Au cours de l'année écoulée, la coordination de la gestion, du personnel et des finances a été considérablement améliorée, notamment grâce à la coopération étroite et l'échange direct d'informations entre le FNUAP et ses partenaires du GCMP, en particulier le PNUD et l'UNICEF. Le FNUAP participe à l'amélioration de la structure des réunions du GCMP et à la solution de questions en suspens concernant les opérations et les locaux dans certains lieux d'affectation. Des

/...

méthodes et des directives opérationnelles pour les projets en cours et à venir sont également à l'étude.

Harmonisation de la présentation des budgets

17. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'harmonisation des budgets du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP en application de la décision 94/30 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. À la suite de l'examen effectué par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) à la fin de l'année dernière, le Conseil d'administration a adopté, à sa première session ordinaire de 1997, la présentation commune proposée pour les budgets d'appui biennaux, utilisant des termes et des définitions communs et une méthode commune d'établissement des prévisions de dépenses. En conséquence, le budget d'appui biennal pour 1998-1999 sera établi en fonction de cette présentation harmonisée et sera présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1997.

Locaux et services administratifs communs

18. Conformément au projet d'augmenter substantiellement le nombre de pays dans lesquels les institutions des Nations Unies partagent des locaux et des services, le Sous-Groupe du GCMP sur les locaux et services communs étudie la nécessité de mettre au point une méthode globale et de définir des orientations opérationnelles pour servir de base à tous les projets de locaux et services communs. Un appel d'offres de services spécialisés a été lancé pour établir une matrice du rapport coût-efficacité, mettre au point des critères spécifiques et des orientations opérationnelles portant sur les droits et responsabilités des institutions respectives en matière de propriété, de rénovation et de dessaisissement éventuel de ces locaux, mettre en place des mécanismes de partage des coûts et de contrôle des coûts, et élaborer un protocole de gestion de projets. La méthode adoptée servira de base à la prise de décisions dans le cadre des prochains projets de locaux communs. Cet apport de services spécialisés est indispensable pour dégager la méthode nécessaire aux fins d'évaluation. Le Sous-Groupe du GCMP a reconnu et souligné l'importance des synergies pouvant découler de la mise en commun de services correspondant à un large éventail de fonctions essentielles en tant que condition préalable à l'évaluation.

Formation

19. Le FNUAP continue à participer à des initiatives de formation fondées sur la collaboration interorganisations. Les représentants du FNUAP ont participé à des ateliers de coordination sur le terrain organisés par le Centre de Turin à l'intention des représentants du système des Nations Unies. Le programme de formation visant à promouvoir les objectifs du Programme d'action de la CIPD, qui sera utilisé par les institutions membres du GCMP dans leurs bureaux extérieurs, sera bientôt prêt. Avec ses partenaires du GCMP, le FNUAP s'attache à recenser les principaux domaines qui feront l'objet d'une formation en collaboration. Ces domaines incluent la mise au point et l'application d'instruments pour améliorer la conception et l'évaluation de programmes, la mise au point d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des incidences, ainsi que des dispositifs de renforcement des capacités nationales. En ce qui concerne la formation à la gestion, le FNUAP propose de continuer à oeuvrer au

sein du groupe du GCMP pour améliorer des aptitudes de son personnel à la gestion et mettre au point un programme d'acquisition de compétences orienté vers l'égalité des sexes et la diversité, l'esprit d'équipe et les aptitudes à la négociation.

20. Par ailleurs, le FNUAP a décentralisé le pouvoir d'approbation pour la formation locale au profit des bureaux extérieurs, afin de faciliter la participation de son personnel opérant sur le terrain aux initiatives de formation offertes dans le pays ainsi qu'aux initiatives interorganisations régionales. Le FNUAP continue d'accorder un degré élevé de priorité à la formation de son personnel de terrain et a consacré environ 75 % de son budget de formation à cette fin.

Parité des sexes dans les nominations

21. Avec un objectif à long terme de représentation égale des hommes et des femmes dans les postes d'administrateur, le Fonds continue à prendre des mesures en vue de la parité dans le recrutement et l'affectation du personnel. En décembre 1996, la proportion de femmes administrateurs avait atteint 48 %. Le FNUAP a pu accroître ce pourcentage chaque année en insistant sur la sélection et le recrutement de femmes. Il convient de souligner que l'augmentation de la proportion de femmes administrateurs a été réalisée sans nuire aux critères de recrutement et de promotion. Les femmes ont également eu d'excellents résultats en ce qui concerne le passage de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs : au cours des 10 dernières années, six des sept agents des services généraux ayant obtenu cette promotion étaient des femmes.

22. Le FNUAP s'est efforcé de dissiper la notion selon laquelle les emplois des services généraux sont des "emplois féminins" et a encouragé le recrutement d'hommes pour ces postes. Bien que les résultats n'aient pas été spectaculaires, on assiste à une nette augmentation du nombre d'hommes dans cette catégorie de personnel.

23. Le FNUAP continue d'accorder une attention particulière à l'affectation des femmes à des postes intermédiaires comportant des responsabilités en matière de prise de décisions et de gestion. Les femmes sont encouragées à participer à divers programmes de formation à la gestion offerts dans le cadre du GCMP, du PNUD et du FNUAP lui-même. Il convient de noter que sept des 12 membres du Comité directeur du FNUAP sont des femmes, notamment la Directrice exécutive qui en est présidente.

24. Le FNUAP s'est employé comme par le passé à trouver des candidates pour le recrutement des membres du système des services d'appui technique, y compris pour les équipes d'appui de pays. Quarante-cinq pour cent du nombre total d'experts techniques recrutés par le FNUAP dans le système sont des femmes.

II. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RESTRUCTURER ET REVITALISER
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES, ANNEXE I, SECTION I :
FINANCEMENT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT
DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

A. Coordination et obstacles au fonctionnement au siège

25. Le Conseil économique et social a été l'un des principaux instruments de réforme dans les domaines économique, social et domaines connexes du système des Nations Unies. Les États Membres des Nations Unies ont fait connaître leurs préoccupations dans plusieurs instances et ont donné leurs instructions dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 48/162 de 1994 et 50/227 de 1996. Le FNUAP se félicite de ces mesures de réforme et s'efforce d'améliorer l'efficacité de ses propres programmes, la coordination et la collaboration avec tous ses partenaires du système des Nations Unies, les ONG et les donateurs bilatéraux. Par ailleurs, il participe activement à plusieurs mécanismes de coordination interorganisations au niveau mondial, notamment aux travaux du Comité administratif de coordination (CAC), du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et des mécanismes de collaboration du FNUAP lui-même, ainsi qu'à divers arrangements de consultation et de coordination tripartites et bilatéraux. Il a fermement soutenu le système des coordonnateurs résidents et l'application de toutes les décisions pertinentes de l'ONU.

26. L'un des principaux objectifs de ces décisions a visiblement été de prévenir le chevauchement des activités de développement sur le terrain et d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour une exécution optimale des mandats. Dans le même temps, il est nécessaire de simplifier les obligations en matière de présentation de rapports. Pour une petite organisation comme le FNUAP, la multiplication de demandes de rapports peut constituer une lourde charge. Le FNUAP a par exemple calculé que la documentation pour la session d'été du Conseil économique et social comporte 53 rapports du Secrétaire général – qui exigent souvent une contribution du FNUAP – ainsi que 26 rapports d'organes subsidiaires, 4 rapports sur les questions d'organisation et 2 grandes publications, soit un total d'environ 2 874 pages. Si l'on annualise la préparation en vue des délibérations du Conseil économique et social, qui durent quatre semaines, ainsi que les demandes d'autres organismes intergouvernementaux et interorganisations, on voit que les obligations en matière d'établissement de rapports ne sont pas viables et que l'importance numérique du personnel utilisé à ces fins est disproportionnée. Si ces obligations étaient simplifiées, on pourrait utiliser de façon nettement plus rentable des ressources limitées.

B. Incidences de l'évolution récente des ressources de base
et autres ressources sur les activités opérationnelles

27. En 1996, les recettes totales du Fonds se sont élevées à environ 309 millions de dollars (chiffre provisoire) – soit une faible diminution par rapport aux recettes de 1995, qui étaient de 312,6 millions de dollars. Toutefois, le total des contributions a atteint un nouveau record de 302,5 millions de dollars annoncés par 95 gouvernements. Quatorze principaux donateurs dont les contributions étaient d'au moins 1 million de dollars ont versé 296,3 millions de dollars, soit 98 % du total des ressources de base.

Par rapport à 1995, les contributions ont baissé de 0,13 % en dollars en 1996, bien qu'en devises nationales, de nombreux pays aient augmenté leur contribution. À la fin de 1996, les contributions cumulées s'élevaient à 3,7 milliards de dollars. Les recettes tirées d'arrangements multibilatéraux se sont élevées à 18,3 millions de dollars (chiffre provisoire), soit une augmentation de 28,9 % par rapport à leur niveau de 1995, soit 14,2 millions de dollars.

28. Grâce à la forte impulsion générée par la CIPD en septembre 1994, les recettes totales du FNUAP ont dépassé 600 millions de dollars pour l'exercice biennal 1995-1996. Pour 1997, sur la base des contributions déjà annoncées par les principaux donateurs et des projections communiquées par d'autres donateurs, il semble que les recettes du Fonds dépasseront encore la barre des 300 millions de dollars.

29. Toutefois, comme le montre l'expérience de 1996, il existe un degré d'incertitude en ce qui concerne la projection d'un niveau de recettes pour une institution des Nations Unies financée par des contributions volontaires. En 1996, plus de 33 % du montant des contributions annoncées n'avaient toujours pas été versés au dernier trimestre, ce qui a causé de graves problèmes de liquidités à l'organisation. Du point de vue de la programmation, l'incertitude des revenus entame gravement la confiance.

30. Sur une note plus positive, il semble que l'on voit poindre une tendance encourageante en matière d'assistance aux activités de population. Malgré la baisse continue en valeur réelle de la croissance de l'aide publique au développement (APD) totale, le financement pour l'assistance à la population, y compris des prêts de la Banque mondiale, semble augmenter progressivement. En 1994, environ 1,4 milliard de dollars ont été consacrés à la population. Bien que les données pour 1995 soient encore incomplètes, il semble qu'environ 2 milliards de dollars aient été engagés pour des programmes de population. Il est encore trop tôt pour indiquer le montant des engagements pour 1996. L'une des raisons de cette tendance peut être que les donateurs ont décidé d'allouer un plus grand pourcentage de l'APD aux secteurs sociaux, à l'éducation et à la santé, ce qui serait également de bon augure pour l'initiative 20 %/20 %. L'une des principales missions du FNUAP sera de maintenir cette dynamique. Les principaux donateurs auront bien du mal à augmenter leur APD car ils font face à des pressions visant à réduire les dépenses budgétaires et à d'autres problèmes économiques nationaux.

C. Recommandations concernant l'augmentation des ressources de base

31. Le FNUAP s'est efforcé de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses programmes par le biais de divers mécanismes, notamment en utilisant les fonds existants de façon plus efficace, en travaillant dans une plus grande mesure avec les ressources déjà disponibles et en mettant au point de nouvelles sources de financement. Il a également collaboré avec les pays bénéficiaires des programmes pour augmenter les dépenses consacrées aux services sociaux de base, de façon que la majorité des ressources consacrées à la prestation de services sociaux de base dans le cadre du mandat du Fonds continue à provenir des gouvernements nationaux et des communautés concernées, auxquels s'ajoute une aide supplémentaire provenant des partenaires du développement des pays.

32. Le FNUAP s'est également concentré sur l'amélioration de l'efficacité, le renforcement de la gestion et la mobilisation de fonds pour les programmes de pays. L'accent mis sur l'obligation redditionnelle, l'exécution de programmes rentables et l'exécution en temps voulu a contribué à renforcer la confiance chez les donateurs. Il reste important de mettre au point des dispositifs et des modèles de présentation de rapports qui correspondent pleinement aux besoins de tous les partenaires du développement, afin d'aider le Fonds à mobiliser des recettes provenant de toutes les sources. Une attention particulière est également accordée à l'incidence des activités financées par la masse commune des ressources et à celle des activités régionales.

D. Objectifs et sources et modalités novatrices de financement des activités opérationnelles

33. La question des sources et modalités nouvelles et novatrices de financement des activités opérationnelles doit être examinée en profondeur dans un rapport du Secrétaire général qui sera présenté à l'Assemblée générale en application du paragraphe 17 de l'annexe I de la résolution 50/227 et auquel le FNUAP a apporté sa contribution. Comme il est particulièrement difficile de rassembler 17 milliards de dollars pour l'assistance à la population d'ici à l'an 2000, comme convenu à la CIPD, le FNUAP lance plusieurs initiatives de mobilisation de ressources afin d'augmenter la collaboration avec autant de partenaires potentiels que possible, y compris l'Union européenne, pour réunir davantage de ressources pour la population, soit directement par le FNUAP soit par des voies bilatérales. Les descriptifs de programmes de pays du FNUAP et les profils de pays pour l'assistance à la population récemment mis au point servent de cadre à nombre des débats entourant ces initiatives. La Directrice exécutive et les autres membres de la haute administration se rendent systématiquement dans les pays en développement pour examiner les moyens par lesquels ces derniers peuvent s'acquitter de leur part du total de 17 milliards de dollars. Une autre méthode envisagée est un échange "dettes contre population" pour réunir des ressources locales pour les programmes de population et de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale. Des études préliminaires indiquent plusieurs possibilités intéressantes qui pourraient convenir aux besoins dans ce secteur.

34. Plusieurs grands donateurs traditionnels ont plus fréquemment recours à des arrangements multibilatéraux pour l'assistance à la population. Comme on l'a déjà vu, les recettes multibilatérales ont atteint un record absolu de 18,3 millions de dollars (chiffre provisoire) en 1996. Le FNUAP a récemment signé un important accord de partenariat avec la Commission européenne qui prévoit que celle-ci acheminera plus de 30 millions de dollars pour des programmes de santé en matière de reproduction en Asie. Si cet arrangement aboutit, le Fonds prévoit que la Commission européenne pourra affecter d'autres ressources financières à ce secteur. Il ne semble pas, heureusement, que les contributions multibilatérales soient faites au détriment des contributions versées aux ressources ordinaires du FNUAP.

E. Priorités et programmes adoptés par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

35. À sa session annuelle de juin 1995, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a examiné le rapport du Fonds sur les priorités de programmes et

l'orientation future du FNUAP à la lumière de la CIPD (document DP/1995/25), qui constitue l'aboutissement d'un processus intensif d'examen interne et externe des programmes du FNUAP. À la suite d'un examen approfondi du rapport, le Conseil a adopté la décision 95/15 dans laquelle il souscrit dans ses grandes lignes au futur programme d'assistance du FNUAP, dont l'exécution doit être parfaitement conforme aux dispositions du Programme d'action de la CIPD, et a approuvé les domaines prioritaires portant sur la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, les stratégies relatives à la population et au développement et les activités de plaidoyer. L'objectif d'une telle sélection était de permettre au Fonds d'affiner sa programmation et de tirer parti de son avantage comparatif.

36. Le document DP/1995/25 contenait également une proposition de nouvelle stratégie d'allocation des ressources en fonction des objectifs du Programme d'action. Cette stratégie a ensuite été révisée à la demande du Conseil d'administration (document DP/FPA/1996/15) et approuvée par le Conseil dans sa décision 96/15. Elle repose sur le niveau de réalisation des objectifs de la CIPD d'un pays et reconnaît qu'il y a un continuum des besoins, que les pays aient réalisé peu de progrès par rapport aux objectifs de la CIPD ou qu'ils aient déjà atteint ou dépassé tous ces objectifs.

37. La stratégie révisée accorde une attention spéciale aux pays à faible revenu, aux pays les moins avancés (PMA) et à l'Afrique subsaharienne, comme le demandent le Programme d'action et diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elle met tout particulièrement l'accent sur l'appui aux PMA en les incluant tous dans le groupe des pays ayant les plus grands besoins en la matière et qui recevront donc la plus grande part des ressources du FNUAP. Elle constate qu'il est urgent de fournir une assistance temporaire aux pays dont l'économie est en transition, comme le demandent le Programme d'action et la résolution 50/124 de l'Assemblée générale. Elle considère enfin important de promouvoir la coopération Sud-Sud.

III. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1996/36 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL : SUIVI DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES
INTERNATIONALES ET DES SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS
PAR LES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'APPLICATION DE LEURS
PROGRAMMES D'ACTION RESPECTIFS

A. Conférence des Nations Unies sur l'environnement
et le développement

38. Dans le cadre du suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le FNUAP a assumé les fonctions de chef de projet pour le chapitre 5 d'Action 21 intitulé "Dynamique démographique et durabilité" et a également élaboré, en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1997, le rapport relatif aux progrès réalisés dans les domaines relevant du FNUAP depuis la tenue de la CNUED en 1992. Le FNUAP a continué à faire mieux connaître les liens existant entre l'accroissement de la population et l'environnement. Outre les projets dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement, qui sont exécutés dans le cadre des programmes de pays, il finance également des activités et projets réalisés par d'autres organismes des Nations Unies (notamment la FAO, le BIT et l'UNESCO) et par diverses organisations non gouvernementales (ONG). Pour mieux

relever les défis découlant du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il a également révisé ses pratiques et ses directives, notamment celles qui traitent spécifiquement de la population et de l'environnement.

39. Le FNUAP a contribué aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour dispenser une formation et mettre au point des méthodes et des outils d'analyse permettant de comprendre les interactions entre les variables population et environnement. Les équipes d'appui de pays du FNUAP apportent un appui décisif aux gouvernements en vue de la collecte de données sur les variables environnement et population. En collaboration avec l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN), le FNUAP a élaboré un manuel préconisant l'établissement d'un équilibre entre la population et les ressources dans la planification sectorielle, qui peut être particulièrement utile aux services locaux de planification et aux ministères du Plan des pays en développement.

B. Conférence internationale sur la population et le développement

Équipe spéciale interorganisations pour le suivi de la Conférence et Équipe spéciale du CAC pour les services sociaux de base pour tous

40. La coordination des activités consécutives aux récentes conférences internationales est assurée grâce à trois équipes spéciales interorganisations chargées respectivement des services sociaux de base pour tous, de la création d'un climat propice au développement économique et social, et de l'emploi et des moyens de subsistance durables pour tous, ainsi que grâce au Comité interorganisations chargé du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le FNUAP participe activement à tous ces mécanismes des Nations Unies visant à assurer un suivi coordonné des résultats des grandes conférences internationales. Il a présidé l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont sont membres 14 organismes des Nations Unies. L'Équipe spéciale a mis sur pied des groupes de travail, dirigés chacun par un organisme chef de file, pour élaborer un ensemble de directives concernant les principaux thèmes de la Conférence. Élaborées en septembre 1995, ces directives de l'Équipe spéciale interorganisations à l'intention du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies portent sur les principaux domaines ci-après : santé en matière de reproduction; renforcement des moyens d'action des femmes; éducation de base, une attention particulière étant accordée aux disparités entre les sexes; approche commune du renforcement des capacités nationales en matière de surveillance de la mortalité infantile et maternelle et migration internationale. Elles comportent également une déclaration commune sur les activités de plaidoyer en matière de population et de développement. Elles ont pour objectif de renforcer la concertation et la coopération entre les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, notamment les institutions bilatérales, les ONG, le secteur privé et la société civile, en vue d'appliquer le Programme d'action de la Conférence à l'échelon national.

41. Le succès de l'Équipe spéciale interorganisations a amené le CAC à créer trois équipes spéciales interorganisations à l'échelle du système dans le but d'amener les organismes des Nations Unies à axer leurs activités de suivi sur

les objectifs prioritaires issus des récentes conférences mondiales et de rationaliser et renforcer les mécanismes chargés de fournir une assistance coordonnée aux niveaux national et régional. La lutte contre la pauvreté constitue l'objectif fondamental des équipes spéciales. Le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations a été élargi, celle-ci étant devenue l'Équipe spéciale du CAC pour les services sociaux de base pour tous, dirigée par le FNUAP. Les deux autres équipes spéciales portent l'une sur l'emploi et les moyens de subsistance durables (présidée par le BIT) et l'autre sur les moyens de créer un climat propice au développement économique et social (présidée par la Banque mondiale). Le FNUAP participe aux activités de ces deux équipes spéciales. Divers rapports ont rendu compte de l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous.

42. L'Équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous, dont sont membres 19 organismes des Nations Unies, s'est réunie deux fois en 1996 et se réunira encore en mars 1997. Des activités sont menées en vue d'élaborer et de diffuser sous forme électronique les produits finals suivants : les directives à l'intention du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies; un panneau mural avec des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la fourniture de services sociaux de base; un rapport sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de collaboration avec les donateurs en vue de fournir une assistance au secteur social; une fiche d'information sur les activités de plaidoyer en faveur des services sociaux de base; enfin, un recueil des engagements pris par la communauté internationale en faveur de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration sociale. Les activités de l'Équipe spéciale se fondent sur les domaines intersectoriels ci-après : perspectives sexospécifiques; mobilisation des ressources; politiques; choix et utilisation d'indicateurs; ciblage de groupes particuliers, y compris ceux qui connaissent des situations consécutives à des crises; participation de la société civile. L'Équipe spéciale intègre également dans son programme de travail les principaux paramètres de la formule 20/20 et s'efforce de se concentrer sur les indicateurs en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs découlant des récentes conférences mondiales.

43. Le FNUAP s'est également attaché à mener des activités dans les trois domaines qui lui ont été assignés dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, à savoir la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé sexuelle, les stratégies en matière de population et de développement et les activités de plaidoyer. Le FNUAP a également adopté une nouvelle méthode d'allocation des ressources basée sur les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs de la Conférence tout en constatant l'existence d'un continuum de besoins. Cette nouvelle méthode accorde une attention particulière aux pays à faible revenu, aux PMA et à l'Afrique, comme le préconisent le Programme d'action et les différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

44. Le FNUAP poursuit également sa longue tradition de collaboration avec les ONG, notamment par la création en 1995 d'un Comité consultatif pour les ONG. Conformément au Programme d'action, le FNUAP appuie également la coopération Sud-Sud ainsi que les activités visant à satisfaire les besoins des jeunes et des adolescents en informations et services concernant la santé en matière de reproduction. De manière générale, dans un grand nombre de pays en

développement, y compris les pays à économie en transition, il a apporté son concours à un large éventail d'activités visant à harmoniser les programmes et politiques avec le nouveau paradigme de la population et du développement axé sur l'être humain issu de la Conférence.

C. Sommet mondial pour le développement social

45. Le FNUAP a oeuvré en étroite collaboration avec la Commission du développement social, les présidents des équipes spéciales du CAC et le Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité des sexes en vue de satisfaire les besoins et les priorités des pays en matière de développement ainsi que les besoins des femmes, des hommes, des jeunes et des adolescents dans les domaines relevant de son mandat. Cette collaboration a porté sur des domaines intersectoriels tels que les perspectives sexospécifiques, la mobilisation des ressources, les politiques, le choix et l'utilisation d'indicateurs, le ciblage de groupes particuliers, y compris ceux qui connaissent des situations consécutives à des crises, et la participation de la société civile. Les activités des équipes spéciales du CAC portent également sur les principaux paramètres de la formule 20/20 ainsi que sur les efforts visant à élaborer une série commune d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des récentes conférences mondiales.

46. Le FNUAP a poursuivi ses efforts visant à axer ses programmes sur l'individu et à leur conférer un visage humain, en s'attachant en particulier à assurer le renforcement des moyens d'action des femmes. Le Fonds continuera à contribuer aux efforts visant à satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain et à fournir les services sociaux de base à tous en favorisant les partenariats à tous les niveaux, notamment au niveau des gouvernements, des institutions bilatérales et multilatérales, des ONG, du secteur privé et de la société civile.

D. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

47. Parmi les thèmes qui ont eu le plus grand retentissement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le FNUAP s'est essentiellement concentré sur les trois principaux ci-après : droits fondamentaux des femmes, santé en matière de reproduction des adolescents et égalité des sexes. En ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes, le FNUAP a oeuvré en collaboration avec le Centre for Reproductive Law and Policy et avec des ONG de 51 pays en vue de permettre aux femmes d'avoir davantage accès aux soins de santé en matière de reproduction. Il a intensifié la lutte qu'il mène en vue de mettre fin à la mutilation génitale des femmes (MGF) et a organisé en mars 1996 une consultation technique sur le sujet. Un cadre a été élaboré en vue d'intégrer dans les principaux programmes du FNUAP les activités tendant à éliminer la pratique de la MGF, et le Fonds a publié avec l'UNICEF et l'OMS une déclaration commune sur l'élimination de la MGF. Il oeuvre également en collaboration avec la Commission mondiale pour la santé des femmes, parrainée par l'OMS, en vue d'améliorer l'état sanitaire des femmes et des filles et de mettre au point de nouvelles directives et de nouveaux instruments de plaidoyer afin de permettre aux femmes et aux filles d'exercer leurs droits, et ce en vue d'atteindre l'objectif général de la sécurité sanitaire.

48. Le FNUAP a également pris des initiatives dans le domaine de la santé en matière de reproduction des adolescentes, y compris en collaboration avec le Centre pour le développement et les activités de population, en vue d'associer les filles et les jeunes femmes à l'élaboration et à l'application des décisions touchant leur santé en matière de reproduction et leurs besoins en matière d'éducation, et il collabore avec la Thomas Craven Film Corporation à la production d'une vidéo sur les besoins, les vues et les aspirations des jeunes femmes du monde entier.

49. Parmi les activités entreprises dans le domaine de l'égalité des sexes, de l'équité et du renforcement des moyens d'action des femmes, on peut citer l'appui à diverses organisations, notamment des ONG; des études sur les attitudes des adolescents et des hommes, notamment leur comportement sexuel et en matière de reproduction; un plan d'action visant à permettre aux femmes les plus pauvres du monde d'avoir accès au crédit afin qu'elles s'installent à leur compte et s'épanouissent, suite au sommet sur le microcrédit; l'intégration des préoccupations des femmes dans tous les aspects de ses stratégies relatives à la santé en matière de reproduction, à la population et au développement, et dans les activités de plaidoyer; l'élaboration de manuels de formation sur l'égalité des sexes, la population et le développement ainsi que d'autres domaines connexes.

E. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

50. Le FNUAP a participé activement aux préparatifs de la Conférence Habitat II et a financé un poste de haut niveau au secrétariat d'Habitat. En collaboration avec la Rockefeller Foundation, il a organisé à New York, en octobre 1995, une réunion d'une journée regroupant 12 experts pour examiner les liens entre les établissements humains et la population avant de formuler des recommandations en vue du projet de plan d'action mondial. Après Habitat II, il a poursuivi ses efforts visant à déterminer les liens existant entre l'accroissement de la population, les migrations et les problèmes urbains, la croissance des mégapoles dans les pays en développement, la forte proportion de jeunes dans les zones urbaines et la nécessité de renforcer et d'exploiter le consensus qui s'est dégagé aux autres conférences des Nations Unies. Après avoir organisé en janvier 1996 un colloque sur le thème "Migrations internes et urbanisation dans les pays en développement : incidences pour Habitat II", le FNUAP s'apprête à publier un livre contenant les recommandations issues de cette manifestation.

51. En collaboration avec les autorités locales japonaises, le FNUAP appuie des projets du Asian Urban Information Centre de Kobe en vue d'accroître le flux et l'échange d'informations sur les problèmes urbains, les politiques urbaines et les expériences grâce à un réseau qui touche en particulier les villes moyennes d'Asie. Ces projets mettent particulièrement l'accent sur la dynamique de la population. En ce qui concerne les programmes de pays, le FNUAP appuie des activités entreprises dans plusieurs pays qui visent à améliorer le sort des habitants des bidonvilles, notamment en appliquant des programmes propres à leur permettre d'avoir davantage accès à des services de santé en matière de reproduction et en associant les associations d'ONG communautaires à la planification et à l'exécution des programmes.

F. Sommet mondial de l'alimentation

52. Conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui met l'accent sur les liens existant entre l'accroissement de la population, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire, le FNUAP a organisé conjointement avec la FAO, en juin 1996, une réunion d'experts sur les besoins alimentaires et la croissance démographique. Les conclusions et les recommandations de cette réunion ont permis de préciser les questions liées à la population et à la sécurité alimentaire en général. Les opérations d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) portent de plus en plus sur l'examen des besoins énergétiques, la production agricole et la sécurité alimentaire, ainsi que sur les questions d'environnement, et participent du cadre analytique à partir duquel les programmes de pays appuyés par le FNUAP sont élaborés. Grâce à ses équipes régionales d'appui, le Fonds fournit un appui technique fondamental aux pays en développement afin de les aider à relever les défis posés par la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial de l'alimentation, et à intégrer les variables population, sécurité alimentaire et environnement dans leurs stratégies nationales en matière de population et de développement. En collaboration avec la FAO, le FNUAP envisage, grâce au système des services d'appui technique, des moyens de renforcer un mécanisme commun de suivi de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Sommet mondial de l'alimentation.

IV. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION 1996/43 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

53. L'impulsion donnée par la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres grandes conférences internationales récentes a accru l'importance de la coordination et des mécanismes de suivi intégrés créés dans le cadre du CAC et a jeté de nouvelles bases solides pour la coopération entre les différents partenaires que sont les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le FNUAP continue de favoriser activement ce processus. La collaboration avec les institutions de Bretton Woods est un aspect positif important de ces mécanismes. Dans le cadre de la coopération entre le FNUAP et les institutions de Bretton Woods, la collaboration en matière de politiques vise essentiellement à appuyer directement la coopération en matière de programmes. Le FNUAP entretient des relations de coopération relativement bonnes avec les institutions de Bretton Woods et s'attache à trouver les moyens de les améliorer.

54. Au cours de l'année écoulée et en application de la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, le Secrétariat de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD, l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le FNUAP ont participé aux activités d'un groupe de travail de haut niveau sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. L'examen réalisé donne des informations utiles sur les activités communes en cours et les enseignements tirés, et contient un certain nombre de propositions utiles pour l'avenir, notamment pour les pays qui

connaissent des situations particulières, pour l'échange d'informations et de données dans des domaines essentiels pour l'analyse des politiques ainsi que dans le domaine de la recherche planifiée et des études de politique générale, et pour des groupes de travail thématiques.

55. Pour le FNUAP, il est intéressant de constater que cet examen est également arrivé à la conclusion qu'il existe un certain nombre d'exemples positifs de coopération, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la lutte contre la criminalité et la drogue, le suivi des conférences des Nations Unies, la population en général et l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier l'Initiative spéciale pour l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les efforts déployés récemment pour coordonner la suite à donner aux conférences mondiales ont renforcé la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale présidant l'une des équipes spéciales actuelles du CAC et le FNUAP et le BIT les deux autres. La Banque mondiale lance la production d'une fiche d'information sur les activités de plaidoyer en faveur des services sociaux de base et, en collaboration avec le PNUD, produira également une publication sur les enseignements tirés de la collaboration avec les donateurs et les meilleures pratiques en la matière en vue de fournir une assistance au secteur social. Les institutions de Bretton Woods ont contribué à l'élaboration des directives à l'intention des coordonnateurs résidents, qui étaient l'un des produits de l'Équipe spéciale interorganisations pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les équipes spéciales prennent des initiatives tant au niveau mondial que local et assurent la cohérence des politiques et leur application pratique grâce à des activités opérationnelles et une coopération technique mieux coordonnées et plus concertées. Elles s'attachent à élaborer un ensemble de notes d'orientation et d'enseignements tirés qui doivent servir au niveau local dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, ainsi qu'à définir des indicateurs clefs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs découlant des récentes conférences mondiales des Nations Unies.

56. Sur le plan bilatéral, le FNUAP et les institutions de Bretton Woods ont de tout temps entretenu des relations fondées sur la consultation et la coopération aux niveaux mondial, régional et national. Il tient fréquemment des consultations avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement. À tous les niveaux, l'accent est mis sur les questions de fond et d'orientation et sur la coopération à l'échelon national, ainsi que sur les initiatives de portée mondiale telles que l'éducation pour tous, qui sont réalisées en collaboration avec l'UNESCO et d'autres organisations. Ces efforts concertés portent à la fois sur les activités de plaidoyer à l'échelle mondiale et sur la coopération en matière de programmes de pays. Le FNUAP participe également à d'autres efforts de collaboration interinstitutions entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, notamment par le biais du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et du CCQPO, dans le contexte du système des coordonnateurs résidents.

57. Outre l'amélioration et le renforcement de la complémentarité et de la collaboration dans les activités appuyées par le FNUAP et les institutions de Bretton Woods aux niveaux mondial et régional ainsi qu'à celui des politiques, d'autres efforts sont déployés pour améliorer les consultations au niveau des

pays. La Banque mondiale participe plus régulièrement aux mécanismes de coordination du secteur de la population au niveau national, dans lesquels le FNUAP joue un rôle de premier plan. De plus en plus, les missions de la Banque mondiale sont en contact avec les bureaux de pays du FNUAP et celui-ci consulte fréquemment la Banque avant l'élaboration de ses programmes. Il en est résulté inévitablement davantage d'échanges dans la phase d'élaboration des stratégies et des programmes, ce qui a permis de réduire la charge de travail de tous les intéressés, en particulier pour les pays concernés, et a favorisé l'harmonisation des orientations et des stratégies. L'exécution des projets fait également l'objet d'une coopération, le FNUAP fournissant des connaissances techniques et des services d'achats à la Banque tout en participant activement aux consortiums de donateurs dirigés par la Banque mondiale.

58. Conscient que dans les pays concernés, les différents donateurs exigent plus de cohérence dans les orientations et les stratégies proposées, le FNUAP est sur le point d'institutionnaliser une coopération plus étroite avec les institutions de Bretton Woods en vue de répondre à cette préoccupation. On s'attache à prévoir dès le début de l'élaboration des programmes toutes les activités qui feront l'objet d'une collaboration à différentes étapes de leur mise en oeuvre. Ces initiatives ne porteront leurs fruits que si toutes les parties concernées leur apportent l'appui voulu.

V. RECOMMANDATION

59. Le Conseil d'administration pourra prendre note du "Rapport du Directeur exécutif : Rapports au Conseil économique et social" [DP/FPA/1997/10 (Part V)], et décider de le transmettre au Conseil économique et social en même temps que les observations faites par les délégations à la session annuelle de 1997.
